

1960^e séance

Mardi 8 juillet 1975, à 10 h 40

Président : M. I. A. AKHUND (Pakistan)

E/SF.1960

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR

Examen général de la politique économique et sociale internationale, y compris l'évolution régionale et sectorielle (*suite*) [E/5654, E/5665, E/5681 et Add.1 à 4, E/5682, E/5692, E/5699, E/5713]

1. Le baron von WECHMAR (République fédérale d'Allemagne) dit qu'en décidant, à sa vingt-huitième session, de tenir une session extraordinaire consacrée au développement et à la coopération économique internationale, l'Assemblée générale a traduit clairement la volonté politique de tous les Etats Membres d'accorder une attention particulière aux problèmes du développement. Depuis que cette décision a été adoptée, les événements ont accentué encore l'urgence de ces problèmes qui entre-temps a été de nouveau soulignée dans un certain nombre de grandes conférences, telles la Conférence mondiale de la population, la Conférence mondiale de l'alimentation et la deuxième Conférence générale de l'ONUDI, toutes réunions auxquelles la République fédérale d'Allemagne a participé activement.

2. L'évolution de la situation depuis la vingt-huitième session de l'Assemblée générale incite à penser que la septième session extraordinaire ne doit pas être une réunion coupée du reste, isolée, mais au contraire s'insérer dans un processus continu. Il ne faut pas la considérer comme l'aboutissement d'une phase de l'évolution économique mondiale, il ne faut pas non plus en attendre des décisions spectaculaires; il faut y voir l'occasion de faire le point de ce qui a été réalisé jusqu'à présent et de décider comment on peut donner une suite constructive à ces premiers résultats. Comme le Président du Conseil économique et social (1953^{ème} séance), le représentant de la République fédérale d'Allemagne estime que le dialogue avec les pays en voie de développement devrait se donner des objectifs modérés, réalisables et clairement définis.

3. Les documents établis pour la discussion générale du Conseil et pour la septième session extraordinaire de l'Assemblée générale contiennent tous la même analyse d'un certain nombre de facteurs importants de l'évolution économique mondiale et formulent tous les mêmes propositions d'aménagement. Il faut relever en premier lieu que si, entre 1971 et 1974, les pays en voie de développement ont bel et bien atteint l'objectif fixé par la Stratégie internationale du développement pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement, l'écart qui sépare divers groupes de pays et divers secteurs économiques est si grand que le résultat moyen qui a été enregistré, soit une croissance annuelle de 6 p. 100, n'est guère satisfaisant. Un sixième des pays en voie de développement, représentant 15 p. 100 environ de la population

totale de ces pays, ont enregistré un taux de croissance annuel de 8 p. 100, tandis que 30 p. 100 de ces pays, représentant 50 p. 100 environ de la population totale de ces pays, n'ont enregistré qu'une croissance faible, voire nulle. Et si la production industrielle dans les pays en voie de développement a atteint le taux de croissance moyen de 8 p. 100 projeté par la Stratégie, la croissance de la production agricole n'a pas dépassé 2 p. 100.

4. Deuxièmement, mise à part l'inégalité qui apparaît entre tel et tel autre pays en voie de développement, les différences de revenus se sont accusées plutôt qu'atténuées.

5. Troisièmement, la documentation souligne à juste titre que, depuis la fin de 1973, la situation économique évolue de façon préoccupante dans les pays industrialisés, où la hausse des prix et la récession économique ont pour effet que les pays en voie de développement doivent payer plus cher les produits manufacturés qu'ils importent tandis que la demande de leurs produits d'exportation se contracte.

6. Enfin, l'accroissement de la demande de la part des pays industrialisés dépendra pour beaucoup, à l'avenir, de l'assurance que ces pays auront de pouvoir compter sur un approvisionnement stable en matières premières.

7. Le Secrétaire général a raison de dire dans son rapport sur le développement et la coopération économique internationale (E/AC.62/8, par. 152) qu'il faut donner la priorité absolue aux problèmes des approvisionnements en produits alimentaires et de la sécurité alimentaire mondiale, qu'il faut inverser les tendances récessionnistes dans les pays industrialisés, équilibrer la balance des paiements des pays en voie de développement importateurs de pétrole, s'inquiéter du recyclage des pétrodollars et s'attacher à réduire le taux d'inflation dans le monde. Il convient d'accorder une attention particulière aux problèmes qui se posent dans le secteur agricole, puisque l'insuffisance de l'offre de produits alimentaires entrave le développement dans d'autres secteurs. Le Secrétaire général a également raison de dire qu'à long terme les tâches les plus importantes consistent à faciliter la diversification dans les pays en voie de développement au moyen de politiques appropriées en matière de commerce et d'aide; à garantir aux exportateurs de produits primaires un revenu suffisant; à développer les échanges commerciaux, les investissements et la coopération entre les pays en voie de développement eux-mêmes. Ces mesures devraient en définitive réduire l'écart entre pays riches et pays pauvres et assurer aux pays en voie de développement une plus grande part de la croissance économique future, à condition que l'économie mondiale puisse intensifier la production de biens et services de telle sorte qu'il y ait bien une croissance économique à l'avenir : cela dépendra de la possibilité qu'auront ou non les pays industrialisés d'amé-

liorer leurs performances économiques. Comme le dit très justement le Secrétaire général au paragraphe 34 du même rapport, le rétablissement d'une tendance plus stable et plus soutenue à la croissance dans les pays développés à économie de marché présente pour les pays en voie de développement une urgence extrême.

8. D'après les résultats obtenus dans son pays et dans le commerce mondial, le représentant de la République fédérale d'Allemagne estime que l'économie de marché, consacrant la liberté des transactions sur les biens et les capitaux entre tous les pays intéressés, constitue le meilleur moyen de progresser et que tout retour au bilatéralisme ou au protectionnisme ferait obstacle à l'amélioration de la division du travail que réclament les pays en voie de développement. La libre circulation des produits profite aux pays en voie de développement comme aux pays développés à économie de marché : la République fédérale d'Allemagne développe constamment ses échanges avec les pays en voie de développement et la balance de ces échanges est de plus en plus favorable à ces pays. Le représentant de la République fédérale d'Allemagne est persuadé qu'il aurait été impossible d'obtenir de tels résultats dans le cadre d'une réglementation systématique du marché.

9. La République fédérale ne souhaite nullement en rester à l'économie de marché fondée sur le "laissez-faire" caractéristique du dix-neuvième siècle; à son avis, le commerce international se développera le mieux dans des conditions de concurrence équitable, reposant sur le principe de l'offre et de la demande, sous réserve de garantir le système contre toute manipulation et de prendre des mesures pour renforcer la position des pays en voie de développement en tant que partenaires commerciaux sur le marché mondial. Une concurrence équitable, toutefois, ne peut servir les intérêts de tous que si la circulation des biens et des produits correspond bien aux véritables conditions de pénurie relative sur les marchés mondiaux. Il n'empêche que quoi que l'on fasse pour garantir la concurrence équitable et améliorer la participation des pays en voie de développement au commerce international, ceux qui ne sont pas en mesure d'exporter assez de produits de base ou d'articles manufacturés seront encore tributaires pendant très longtemps du transfert direct de ressources réelles. La République fédérale d'Allemagne, pour sa part, est disposée à donner à ces pays une assistance croissante.

10. Le Gouvernement de la République fédérale donne une priorité élevée à la politique de développement qui, pour lui, est un élément fondamental de sa politique en faveur de la paix. Il a récemment réaffirmé sa volonté de travailler sur un pied d'égalité avec les pays du tiers monde et a adopté une politique en 25 points qui vise notamment à axer la coopération bilatérale sur le groupe des pays les plus gravement touchés; à favoriser de plus en plus le secteur agricole dans les pays du tiers monde; à mettre au point de nouvelles formes de coopération, par exemple un type de coopération triangulaire suivant lequel des pays développés et des pays en voie de développement s'associeraient pour fournir des ressources financières, transférer des techniques et fournir des biens d'équipement à d'autres pays en voie de développement; à accélérer et simplifier la procédure de planification, d'examen et d'exécution de

projets en coopération avec les autorités des pays en voie de développement; et à graduer davantage les conditions auxquelles il accorde une assistance financière.

11. Il est évident que la République fédérale d'Allemagne préfère agir concrètement au lieu de continuer à participer à des débats futiles sur la question de savoir s'il convient d'instaurer un nouvel ordre économique international ou d'améliorer l'ordre existant. Elle est prête à appuyer les pays en voie de développement qui souhaitent légitimement s'industrialiser davantage, et à créer dans ces pays des industries de transformation de matières premières. Les pays en voie de développement devraient avoir plus largement accès aux marchés et il faudrait stimuler l'importation de produits transformés en provenance de ces pays en réduisant ou éliminant les barrières tarifaires ou non tarifaires. La République fédérale a toujours préconisé, au sein de la Communauté économique européenne, l'adoption de préférences généralisées, sans engagement de réciprocité, au profit du tiers monde. Elle continuera à insister auprès des pays membres de la Communauté pour qu'ils accordent aux pays en voie de développement de nouvelles concessions commerciales, sous la forme de préférences douanières et en abaissant les obstacles non tarifaires. La République fédérale étudie actuellement certaines mesures précises et les modalités d'une assistance à différents pays, pour atténuer les effets des baisses brutales des recettes d'exportation de matières premières et formulera des suggestions dès que les entretiens à ce sujet seront achevés.

12. Toutefois, certaines analyses faites dans le cadre de ces discussions montrent que le transfert de ressources sur la base de prix artificiellement élevés des matières premières les plus importantes servirait surtout les intérêts de certains pays industrialisés et d'un petit nombre de pays en voie de développement déjà assez avancés tout en imposant une charge financière aux pays qui souffrent d'une pénurie de matières premières. Or, parmi ces derniers, figurent les pays en voie de développement les plus pauvres et les plus fortement peuplés, qui sont importateurs nets de matières premières.

13. En ce qui concerne le transfert des techniques, le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne souhaite encourager la révision de la législation internationale en matière de brevets, à laquelle l'OMPI a déjà commencé à se consacrer. L'Allemagne fédérale participe activement à ces travaux, mais il importe d'éviter de nuire aux intérêts du secteur privé, qui représente une source essentielle de transfert de techniques au profit des pays en voie de développement. Il est important de créer un climat favorable aux investissements tant pour ce qui est d'intensifier le transfert des techniques que pour assurer le transfert voulu de capitaux privés.

14. En dernier lieu, il faudrait que se développe et s'intensifie la coopération économique entre les pays en voie de développement eux-mêmes, notamment sur le plan régional.

15. Le représentant de la République fédérale d'Allemagne espère avoir montré que son pays ne se contente pas de parler de politique de développement mais prend des mesures concrètes, en assumant de ce fait une charge

financière considérable, pour permettre aux pays en voie de développement de produire eux-mêmes des ressources qui leur permettront de pousser plus loin leur développement. En continuant d'appliquer cette politique, la République fédérale espère contribuer de façon constructive aux résultats de la prochaine session extraordinaire de l'Assemblée générale. La communauté internationale s'est engagée dans une vaste expérience de coopération en vue d'une grande tâche commune, qui est de construire un ordre économique mondial meilleur et plus équilibré. Il faut ne ménager aucun effort pour que la septième session extraordinaire marque une date, non pas dans l'histoire de l'affrontement, mais dans l'histoire de la coopération.

16. M. KAZI (Pakistan) dit qu'en ces temps de trouble et d'incertitude économiques, où l'inflation et la récession se conjuguent pour faire des projets et des plans de développement une pure fiction et où les violentes fluctuations des prix ont gravement atteint les termes de l'échange de la plupart des pays en voie de développement et aggravé leurs problèmes de paiements, la plupart de ces pays ne sont pas en mesure d'atteindre les objectifs de croissance qu'ils se sont fixés, et certains doivent même lutter pour leur survie économique. Aucune statistique ne peut montrer la dure réalité des souffrances humaines, mais on peut se faire une idée des problèmes auxquels se heurtent les pays les plus pauvres si l'on considère que, tandis que la détérioration moyenne des termes de l'échange de tous les pays en voie de développement non producteurs de pétrole est estimée à 6 p.100 pour 1974, au Pakistan elle atteint 20 p.100 et a alourdi de 900 millions de dollars le déficit de la balance des paiements. Le revenu par habitant de plus de la moitié de la population des pays en voie de développement a baissé en 1974 et d'après une étude de la BIRD on ne peut attendre pour les pays à faible revenu aucun relèvement sensible d'ici à la fin de la décennie sans une action internationale coordonnée sur plusieurs fronts.

17. On ne sait pas très bien quelles sont les causes réelles des difficultés économiques du monde ni à qui imputer la responsabilité des problèmes actuels. Or, la solution des problèmes des pays les plus touchés, parmi lesquels le Pakistan, ne peut pas attendre que l'on se soit mis d'accord sur l'interprétation des leçons de l'histoire ou sur la promesse incertaine d'un avenir brillant. Ces pays sont les premières victimes de la situation actuelle et ils doivent faire face à une tâche urgente et impérieuse : nourrir des populations qui ont faim et juguler le malaise social et l'anarchie économique.

18. Il est évident que les problèmes économiques du monde ne pourront pas être résolus si l'on ne met bientôt à exécution un ensemble de mesures concernant le commerce, la coopération pour le développement et le système monétaire international, en vue d'augmenter la production mondiale, notamment dans les pays en voie de développement. L'expansion économique de ces pays améliorerait leurs conditions de vie tout en créant des débouchés plus larges pour les biens et services des pays développés, ainsi qu'en témoigne l'expansion rapide des échanges entre ces derniers et les pays producteurs de pétrole. Une stratégie mondiale du développement devrait organiser un transfert efficace et suffisant de ressources réelles vers les pays en voie de développement, accroître leurs recettes extérieures

en améliorant le volume et les termes de leurs échanges, et accélérer l'industrialisation en facilitant l'accès aux techniques à des conditions équitables et raisonnables. Ce ne sont pas là des revendications excessives si l'on veut assurer le bien-être des populations dans le monde entier et faire en sorte qu'une vie de dignité ne soit plus l'apanage d'une minorité privilégiée. C'est d'ailleurs le but visé par la Déclaration concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international et par la Charte des droits et devoirs économiques des Etats.

19. Le système actuel des relations économiques internationales a été conçu après la seconde guerre mondiale pour remplacer un système d'avant guerre dépassé, mais il ne convient plus dans la situation d'aujourd'hui, caractérisée par des mutations économiques rapides. Il est urgent de créer un nouveau système de relations économiques adapté aux besoins et aux aspirations du monde.

20. On ne peut guère blâmer les pays en voie de développement de s'impatienter de la lenteur et des maigres résultats des discussions sur la transformation du système économique. Le Pakistan a cependant toujours préconisé la coopération en vue d'établir un ordre économique nouveau et plus équitable. Il apprécie les efforts sincères qui sont faits, en prévision de la septième session extraordinaire de l'Assemblée générale, pour s'entendre sur des terrains précis où l'on pourrait progresser par le dialogue et le consensus, et il espère qu'on se mettra d'accord sur des mesures pratiques. Si la session extraordinaire ne donne pas de résultats concrets, le climat de la coopération internationale sera encore détérioré et le monde se retrouvera en proie aux tensions et aux conflits. Le Conseil, en tant qu'organe directeur central du système des Nations Unies, a un rôle important à jouer en édifiant un cadre d'action convenu et en négociant les compromis nécessaires.

21. Dans l'immédiat, il s'agit de réaliser un accord sur les problèmes qui appellent une solution urgente et qui se prêtent à une intervention rapide. Il est essentiel, tandis que des pourparlers s'engagent sur les grands problèmes à long terme, de décider d'urgence des mesures à prendre pour adoucir le sort des pays qui ont été le plus durement touchés par la crise. M. Kazi espère qu'on pourra s'entendre rapidement sur les mesures suivantes : créer à la BIRD un nouveau mécanisme de financement intermédiaire appelé le "troisième guichet", pour fournir une aide complémentaire d'au moins 1 milliard de dollars par an; mettre au point les dispositions financières préalables à l'établissement du mécanisme pétrolier du FMI pour 1975; créer d'ici à janvier 1976 un fonds fiduciaire spécial qui sera géré par le FMI, pour soutenir la balance des paiements des pays en voie de développement à faible revenu; prendre sans tarder des mesures pour la cinquième opération de reconstitution des ressources de l'IDA; obtenir des pays membres du CAD l'engagement d'atteindre d'ici à 1980 l'objectif d'aide publique au développement de 0,7 p.100 du PNB et d'accroître progressivement leur contribution pour se rapprocher de cet objectif dans la période intérimaire; améliorer la qualité de l'aide aux pays les plus touchés et alléger la charge de leur dette. La délégation pakistanaise souscrit entièrement à la conclusion de la BIRD selon laquelle il faut mettre à la disposition des pays en voie de développement à faible revenu un complément de ressources d'environ

2 milliards de dollars par an pour qu'ils puissent atteindre un taux de croissance raisonnable.

22. Outre ces mesures immédiates, il faut donner une orientation et une nouvelle impulsion aux négociations en cours sur la réforme du système monétaire mondial, d'autant qu'il est nécessaire de mettre un terme aux brusques fluctuations des monnaies, d'instaurer un mécanisme efficace de transfert de ressources financières aux pays en voie de développement et de leur permettre de participer plus efficacement à la gestion des mécanismes monétaires internationaux.

23. Les pays en voie de développement ne pourront pas se doter d'une économie indépendante s'ils n'opèrent des changements radicaux dans leurs relations commerciales avec les pays développés. En particulier il faudrait se mettre d'accord sur les mesures suivantes : adoption de directives pour les négociations sur les produits de base en vue d'assurer des prix justes et rémunérateurs, des marchés stables pour les producteurs et un approvisionnement garanti pour les consommateurs; mesures d'ensemble visant à stabiliser les recettes d'exportation des pays en voie de développement, reconnaissance du principe de l'équilibre entre les prix à l'exportation et les prix à l'importation pour ces pays et d'une compensation pour les fluctuations de leur balance commerciale, mesures pour améliorer le système de financement compensatoire du FMI; accord des pays de l'OCDE sur l'amélioration et l'élargissement du SGP d'ici au début de 1976; adoption d'un programme échelonné de suppression des obstacles tarifaires et non tarifaires à l'importation des produits des pays en voie de développement non inclus dans le SGP. M. Kazi se félicite que certains pays développés aient soutenu les dispositions relatives à l'industrie de la Déclaration de Lima concernant le développement et la coopération industrielle (E/5696, chap. IV) et il espère que ce soutien se traduira bientôt par des mesures concrètes pour favoriser l'industrialisation des pays en voie de développement, conformément aux dispositions et aux objectifs de la Déclaration.

24. L'alimentation est un autre domaine important dont il convient de s'occuper. La délégation pakistanaise souhaite que soit créé rapidement le Fonds international de développement agricole et appliqué l'Engagement international sur la sécurité alimentaire mondiale qui ont été décidés à la Conférence mondiale de l'alimentation (voir E/5587, chap. V). L'accroissement rapide de la production agricole dans les pays en voie de développement est en effet la seule solution durable aux problèmes alimentaires dans le monde.

25. Le monde est confronté à de nombreux problèmes économiques graves qui ne pourront être résolus que par la coopération internationale. La crédibilité et la viabilité de l'ONU et de ses organes dépendent de leur aptitude à traiter ces problèmes rapidement et efficacement. Pour ce faire, il faudra concilier les intérêts des Etats souverains en formulant des programmes d'action qui soient dans l'intérêt des Etats et dans celui du monde tout entier. La communauté internationale se trouve au seuil d'une ère de négociations longues et dures qui ne réussiront que si tous les intéressés font preuve de prévoyance, de tolérance et de compréhension. Pour sa part, le Pakistan entend contribuer pleinement à la tâche ardue qui s'annonce.

26. M. RICHARD (Royaume-Uni) dit qu'il se bornera à présenter des observations sur la prochaine session extraordinaire de l'Assemblée générale, et cela pour trois raisons : c'est le plus urgent des points à l'étude; en outre, toute discussion au sein du Conseil des autres points de l'ordre du jour semble ramener inévitablement à l'examen des objectifs de la septième session extraordinaire; enfin, il importe de décider de quelle manière la session extraordinaire peut s'intégrer dans le débat international continu sur les questions économiques et ce que l'on peut raisonnablement en attendre. On pense peut-être que le succès ou l'échec de tout le dialogue sur l'économie mondiale dépendra de la septième session extraordinaire. M. Richard ne partage pas ce point de vue, et ne pense pas non plus que la session extraordinaire doive être considérée comme concluante, car la transformation des relations économiques mondiales n'est pas l'affaire de quelques semaines, mais un processus graduel visant à concilier par une discussion rationnelle des intérêts économiques opposés. Les politiques du système économique mondial se sont modifiées et il s'agit maintenant de transformer ces changements politiques en une action sur le plan économique.

27. Jusqu'à présent les travaux préparatoires de la septième session extraordinaire ont été marqués par peu de progrès d'ordre pratique ou fondamental mais cette absence de progrès est peut-être plus apparente que réelle. La décision de convoquer cette session a été prise en 1973; depuis lors, un bon nombre d'importantes conférences traitant de différents aspects des relations économiques et monétaires mondiales ont eu lieu, et des progrès plus ou moins importants ont été réalisés dans différents domaines. La délégation britannique est heureuse de pouvoir accepter, comme base de discussion, les propositions présentées au cours de consultations officieuses par le Groupe des Soixante-Dix-Sept, au sujet de l'ordre du jour de la session extraordinaire, bien qu'elle n'eût pas nécessairement choisi exactement les mêmes sujets comme étant ceux dont l'examen s'impose en 1975.

28. Certains représentants des pays en voie de développement sont encore d'avis qu'une preuve concrète de la volonté politique du monde industrialisé d'aboutir à un accord constructif sur les points de l'ordre du jour proposés est une condition préalable essentielle du succès de la septième session extraordinaire. Cette volonté politique est manifeste dans la Déclaration sur les relations avec les pays en voie de développement adoptée par les ministres des pays membres de l'OCDE à leur réunion de mai 1975¹, ainsi que dans le communiqué final de cette réunion. Dans cette déclaration, les pays membres de l'OCDE proclament leur détermination d'intensifier leurs efforts pour coopérer avec les pays en voie de développement et de faire de réels progrès vers une structure plus équilibrée et plus équitable des relations économiques internationales. Pour ce qui est du Royaume-Uni, le Premier Ministre, dans l'allocution qu'il a prononcée à la réunion de 1975 des chefs de gouvernement du Commonwealth, a préconisé une nouvelle conception des relations économiques internationales fondée sur le besoin fondamental d'un accroissement des richesses qui seraient partagées plus équitablement.

¹ Pour le texte voir OCDE, communiqué de presse, PRESSE/A(75)21.

29. La liste des questions à examiner à la septième session extraordinaire que les pays en voie de développement ont préparée donne à penser que c'est dans ces domaines qu'il faut donner de toute urgence une nouvelle impulsion à la coopération internationale. Cependant, des changements apparaissent déjà. Par exemple, les échanges internationaux fournissent la plus grande partie des recettes en devises dont les pays en voie de développement ont besoin pour financer leur progrès économique. Le Royaume-Uni a été l'un des pionniers du SGP et il est fier du système considérablement amélioré qui a été récemment mis en œuvre par la Communauté économique européenne. La Convention ACP-CEE de Lomé, conclue en février 1975 entre la Communauté et 46 pays en voie de développement, a fourni à ces pays des possibilités d'échanges accrues et, grâce à son système "Stabex", elle a fortement contribué à la stabilisation des recettes d'exportation provenant des matières premières, ce qui est une innovation importante. L'heureuse conclusion du nouvel accord international sur l'étain, qui a montré que le meilleur moyen de résoudre les problèmes entre les pays producteurs et consommateurs était l'action internationale coopérative, peut ouvrir la voie à de futures négociations sur d'autres points essentiels.

30. En préparant la septième session extraordinaire, le Gouvernement du Royaume-Uni a abouti à la conclusion que le commerce des produits de base était l'une des questions qui demandait tout particulièrement à être examinée à nouveau sur le plan international; il a donc entrepris une nouvelle étude de ce problème dont les résultats ont permis au Premier Ministre du Royaume-Uni de présenter à la réunion des chefs de gouvernement du Commonwealth un certain nombre de propositions visant à mettre de l'ordre dans le commerce des produits de base, compte tenu plus particulièrement des besoins des pays plus pauvres. Ces propositions ont été examinées à nouveau par le Groupe d'experts constitué par la réunion du Commonwealth, la Communauté économique européenne et l'OCDE. Il est regrettable qu'il n'y ait eu que peu de réactions aux propositions et à l'étude qui l'accompagnait, lesquelles ont été communiquées à toutes les délégations à New York à la fin d'avril 1975. La délégation britannique espère qu'à sa septième session spéciale l'Assemblée générale décidera de prendre certaines mesures positives en vue de poursuivre une discussion approfondie et des négociations dans les organes appropriés.

31. Les autres questions que les pays en voie de développement proposent d'inscrire à l'ordre du jour de la septième session extraordinaire font déjà l'objet de discussions suivies et importantes dans d'autres instances; la question du transfert des ressources est examinée par le Comité du développement du FMI et de la BIRD; une conférence sur l'industrialisation s'est tenue à Lima²; la CNUCED a commencé ses travaux sur l'élaboration d'un code de conduite acceptable concernant le transfert des techniques et on a proposé de convoquer une grande conférence sur l'application de la science et de la technique au développement; enfin, le Conseil est saisi d'un rapport (E/AC.62/9) riche en idées nouvelles, établi par un groupe d'experts

chargé d'étudier les réformes de structure des secteurs sociaux et économiques du système des Nations Unies — processus qui demandera inévitablement un certain temps.

32. M. Richard ne prétend pas que ces activités aient en elles-mêmes diminué la gravité des problèmes économiques mondiaux. Au contraire, les problèmes des pays en voie de développement, particulièrement de ceux qui n'ont pas de matières premières de grande valeur, sont plus sérieux que jamais et les répercussions de la récession croissante et de l'inflation accélérée dont souffre le monde industrialisé accroissent les difficultés des pays en voie de développement. En raison de cette situation, le climat de la septième session extraordinaire sera différent de celui qui avait été envisagé lorsque cette session a été proposée. Tous les pays se rendent mieux compte de la complexité et de la difficulté des questions qui seront traitées à cette session. Les textes récemment adoptés, comme la Déclaration et le Programme d'action concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international, la Charte des droits et devoirs économiques des Etats et la Déclaration et le Plan d'action de Lima concernant le développement et la coopération industrielle ont fait apparaître les divergences qui existent entre les conceptions et les intérêts des pays industrialisés et des pays en voie de développement sur certaines questions fondamentales, mais les réunions au cours desquelles ces documents ont été élaborés ont également révélé que l'on prenait en général conscience de la communauté des intérêts et des objectifs. Les pays industrialisés ont sensiblement modifié leur façon de voir dans un temps relativement court. Ils ont accepté l'obligation morale de participer à une transformation profonde de la situation économique mondiale. La délégation britannique espère que le dialogue se poursuivra pendant la septième session extraordinaire et au-delà, et estime que tous les pays devraient se laisser guider par les objectifs modérés que le Président a proposés au Conseil dans sa déclaration liminaire (1953e séance), à savoir définir les éléments et les secteurs sur lesquels les négociations pourraient être engagées, convenir des principes qui régiront les négociations dans chacun de ces secteurs et décider dans quelles instances, existantes ou à créer, seront menées les négociations concrètes.

33. La nature et la substance du dialogue sont plus importantes que l'organe dans lequel il s'engagera immédiatement. L'importance de la septième session extraordinaire ne vient pas de la possibilité d'obtenir des résultats sensationnels, mais du fait qu'elle fournira à toute la communauté internationale l'occasion d'examiner à fond les problèmes et de décider ensuite du cadre dans lequel les négociations détaillées auront lieu par la suite. Le représentant du Royaume-Uni espère qu'on ne demandera pas aux pays développés de prendre des mesures dont ceux qui les proposent doivent bien comprendre qu'elles sont peu réalistes et inacceptables ainsi que politiquement inutiles. Le Royaume-Uni a prouvé sa volonté politique de changement et a le droit de demander, en échange, une certaine compréhension de la part du Groupe des Soixante-Dix-Sept. On ne peut le forcer et on ne le forcera pas à adopter des positions qu'il ne croit pas pouvoir honnêtement accepter. Si la septième session extraordinaire fournit à la communauté internationale l'occasion de démontrer sa volonté politique commune d'aboutir à un changement rationnel et

² Deuxième Conférence générale de l'ONUDI, du 12 au 25 mars 1975.

si elle donne l'impulsion nécessaire pour engager des discussions détaillées dans les organes appropriés, elle aura, de l'avis de la délégation britannique, largement atteint ses buts et objectifs.

34. M. LONGERSTAEY (Belgique) rappelle que, dans son intervention au Conseil en 1974 (1907^e séance), sa délégation avait noté la montée des déséquilibres menaçant la communauté internationale et l'incertitude touchant les mesures correctives à adopter. *L'Etude sur l'économie mondiale, 1974* (E/5665 et E/5681 et Add.1 à 4), confirme la tendance générale qui apparaissait alors.

35. L'année 1975 étant celle de l'examen et de l'évaluation à mi-parcours de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement, il est normal de considérer toute la période 1971-1974. Il ressort clairement de *L'Etude* que la période se divise en deux étapes distinctes : une première phase allant de 1971 au début de 1974, caractérisée par une vigoureuse expansion économique, et une deuxième phase marquée par le ralentissement de l'activité économique, en particulier dans les pays développés à économie de marché, ayant eu des répercussions sur l'ensemble de l'économie mondiale.

36. *L'Etude sur l'économie mondiale* fournit des données statistiques sur la récession de 1974. Il faut avant tout noter que cette crise a eu des répercussions sur les relations entre les différents groupes économiques. La stagnation de l'économie dans les pays développés à économie de marché a provoqué un ralentissement dans les pays en voie de développement, en particulier chez ceux qui se sont spécialisés dans l'exportation de produits manufacturés. La même tendance se manifeste en ce qui concerne le volume des exportations des pays en voie de développement vers les pays développés à économie de marché. Tous les indices montrent qu'il existe une interdépendance des économies, que ce soit entre les groupes ou à l'intérieur des groupes. Autre remarque générale : il existe une grande disparité de résultats entre les différents pays en voie de développement eux-mêmes. Bien que les chiffres révèlent que l'écart entre le PIB par habitant des pays développés et celui des pays en voie de développement s'est légèrement réduit et que les termes de l'échange des pays en voie de développement ont connu une amélioration moyenne importante pendant la période 1971-1974, les résultats varient fortement d'un pays ou groupe de pays à l'autre.

37. Ces considérations devraient non seulement inciter à la modestie quant à la possibilité de prévoir ou d'orienter le cours des événements, mais aussi amener à persévérer et à redoubler d'efforts pour atteindre les objectifs fixés dans la Stratégie internationale du développement.

38. Pour ce qui est des objectifs quantitatifs de la Stratégie, les résultats d'ensemble sont source de satisfaction dans les cas où ils ont été suffisants, et de réflexion concernant les mesures correctives à apporter là où les résultats ont été décevants ou franchement négatifs.

39. Sur l'ensemble de la période, les pays en développement ont obtenu des résultats prometteurs dans le domaine des échanges, ce qui leur a permis d'atteindre, en ce qui concerne l'épargne intérieure, l'objectif fixé dans la

Stratégie internationale du développement. Dans le secteur industriel, le taux d'accroissement de la production a dépassé l'objectif, mais les résultats varient selon les secteurs et les régions. Les réalisations les plus satisfaisantes ont été généralement associées à la réussite sur les marchés d'exportation, ce qui témoigne, une fois de plus, de l'interdépendance des économies. Il semble toutefois que, si le secteur industriel a apporté une contribution substantielle à l'accroissement du PIB, son apport en ce qui concerne la création d'emplois a été beaucoup plus mince. Le problème de la création d'un maximum d'emplois par le biais des investissements reste plus urgent que jamais. On contribuerait à une meilleure planification du développement en recherchant quels sont les types d'industrie le plus propices à la création d'emplois.

40. Malheureusement, les résultats enregistrés ne sont pas aussi encourageants dans l'agriculture que dans le domaine des échanges et de l'industrie. Au cours de la période 1971-1974, le développement agricole n'a pas même atteint la moitié de l'objectif fixé dans la Stratégie internationale du développement. La production agricole mondiale est restée à peu près au même niveau en 1974 qu'en 1973, et les réserves n'ont pas encore été reconstituées. Le niveau alimentaire moyen semble avoir baissé par rapport à l'année 1971. La gravité de la situation appelle une action internationale concertée visant à accroître la production agricole des pays en voie de développement. Il faut intégrer la population rurale sans emploi dans le circuit économique agricole, orientation susceptible d'entraîner des modifications du régime foncier. Des réformes introduites à la fois dans l'ordre économique et l'ordre social pourraient se révéler fructueuses.

41. Parmi les nombreuses autres mesures à mettre en œuvre pour augmenter la production agricole, le représentant de la Belgique se bornera à évoquer le problème des engrais et celui de la formation. En ce qui concerne les engrais, la politique à entreprendre devrait être fondée sur la recherche d'un équilibre entre l'offre et la demande; la Belgique appuiera les mesures prises dans ce sens. Quant aux connaissances techniques et à la formation, ce sont des facteurs fondamentaux du développement agricole. La recherche dans ce domaine n'aurait que des effets limités si elle ne débouchait pas sur une vulgarisation touchant le travailleur de la terre et tenant compte des conditions locales. Cette vulgarisation devrait être intégrée à l'enseignement dans les zones rurales, de façon à se répandre dans le milieu familial par l'intermédiaire de l'enfant.

42. Le commerce a joué un rôle important pendant la période 1971-1974, et les pays en voie de développement ont bénéficié de la hausse généralisée des prix sur les marchés internationaux des produits de base. Mais des éléments qui sont facteurs de progrès dans certaines circonstances peuvent devenir facteurs de régression dans d'autres. Il importe donc d'engager une politique de stabilisation dans les relations commerciales, afin d'assurer des débouchés et des recettes suffisantes aux pays producteurs, ce qui leur fournirait une base solide pour planifier leur développement.

43. Une autre base de ce développement doit s'appuyer sur les secteurs industriel et agricole, qui constituent des

domaines non pas distincts mais complémentaires nécessitant un développement simultané. La population des pays en voie de développement est surtout rurale, et un accroissement de son pouvoir d'achat constituera un stimulant considérable pour la production industrielle. Ces secteurs doivent tous les deux être générateurs d'emploi; pour éliminer le paradoxe que constitue la faible contribution du développement industriel à la création d'emplois, il faut rechercher un meilleur ajustement entre les besoins de main-d'œuvre du secteur manufacturier et de l'économie rurale, qui sont complémentaires à cet égard. Ceci est particulièrement vrai dans les cas où l'industrie ne peut absorber une main-d'œuvre venant d'un secteur agricole de plus en plus modernisé. Il existe également un rapport entre la dimension d'un pays et sa participation aux échanges. Souvent, le volume des ventes sur le marché intérieur n'est pas suffisant pour faire baisser les coûts de production et les prix à la consommation. C'est pourquoi les pays en développement devraient chercher à constituer des marchés dont la taille corresponde aux capacités de production optimales. Un plan de développement tenant pleinement compte des relations entre les secteurs agricole et industriel et inscrit dans un cadre régional ou sous-régional constituerait un stimulant puissant à la multiplication des échanges et permettrait aux pays en développement de se tailler une meilleure place sur les marchés mondiaux.

44. Au cours des 15 dernières années, la Belgique a atteint et souvent dépassé l'objectif de 1 p. 100 du PNB fixé par la Stratégie internationale du développement en ce qui concerne le transfert net de ressources aux pays en voie de développement. Le Gouvernement belge poursuit ses efforts pour porter l'aide publique nette à 0,7 p. 100 du PNB. Il faut se rendre compte que l'évolution des pourcentages ne reflète pas l'évolution en chiffres absolus en raison des augmentations très sensibles du PNB. C'est ainsi qu'en 1972 un accroissement de 5 points de l'aide publique par rapport au PNB correspondait à une hausse de près de 22 p. 100 par rapport au budget d'aide de l'année précédente, ce qui dépassait nettement le taux d'inflation de l'époque.

45. Malgré les difficultés économiques qu'elle rencontre comme les autres pays développés à économie de marché, la Belgique a l'intention d'accroître son assistance financière et technique aux pays défavorisés, pour autant que les bases de son économie ne soient pas affectées par des tentatives visant à remettre en question une expérience de développement économique dont tous les pays ont jusqu'à présent bénéficié.

46. Calculé d'après les critères du CAD de l'OCDE, l'effort belge pour 1975 s'élèvera à 0,62 p. 100 du PNB, soit environ 2 p. 100 du budget de l'Etat, ce qui témoigne de la volonté du Gouvernement belge d'aligner l'aide publique sur l'accroissement du PNB. A cet égard, M. Longerstaey souligne que la Belgique met de plus en plus l'accent sur l'aide multilatérale. L'aide multilatérale belge passera d'environ 25 p. 100 en 1974 à plus de 35 p. 100 en 1975.

47. Une innovation importante caractérisera la contribution belge au développement, à savoir le financement de

projets en association avec des organisations non gouvernementales, qui déploient une grande activité pour l'exécution de nombreux petits projets bénéficiant aux secteurs les plus déshérités de la population.

48. Puisque les résultats escomptés ont été obtenus dans les secteurs du commerce et de l'industrialisation mais non dans l'agriculture et le transfert des ressources, il faudrait se préoccuper en priorité de ces deux derniers secteurs et envisager de prendre des mesures, à l'échelon national et international, afin que les objectifs fixés par la Stratégie soient réalisés avant la fin de la décennie.

49. La délégation belge est disposée à accepter la liste provisoire des domaines et questions concrètes établie par le Groupe des Soixante-Dix-Sept comme base de discussion pour élaborer l'ordre du jour de la septième session extraordinaire de l'Assemblée générale, et elle attache une importance particulière au commerce international, qui est le premier point figurant sur cette liste. Dans ce domaine, la Belgique est favorable à une approche dynamique du problème des matières premières, afin de répondre aux besoins de développement des pays en voie de développement et à ceux des pays consommateurs, industrialisés ou sous-développés. A cette fin, il serait utile d'établir une liste de produits de base intéressant les pays en voie de développement et au sujet desquels il serait souhaitable de conclure des accords internationaux. Ces accords permettraient de fixer des prix rémunérateurs et équitables garantissant à long terme une expansion équilibrée de la production et de la consommation. La Belgique souhaite vivement que des négociations dans ce sens soient entamées d'urgence dans le cadre d'un programme considéré comme un tout. Au surplus, dans les cas où des mesures commerciales ne suffiraient pas, le Gouvernement belge est disposé à envisager la mise en place de mécanismes internationaux pour la stabilisation des recettes d'exportation des pays en voie de développement. Le problème alimentaire est lui aussi de première importance, et il est indispensable de prévoir des arrangements spéciaux pour assurer la sécurité alimentaire mondiale. Ces deux dernières mesures seraient bénéfiques pour les pays en voie de développement les plus pauvres. Il serait également nécessaire de veiller à assurer un transfert adéquat des ressources réelles vers ces pays.

50. En conclusion, le représentant de la Belgique souligne que ce programme ambitieux nécessite non seulement la volonté politique des Etats mais aussi une réforme en profondeur de la structure du système économique des Nations Unies. Le rapport du Groupe d'experts sur cette question constituera sans nul doute une source précieuse d'inspiration pour l'Assemblée générale à sa septième session extraordinaire.

51. M. van LENNEP (Secrétaire général de l'Organisation de coopération et de développement économiques) dit que, grâce à la combinaison sans précédent des difficultés qui sont apparues au cours des 18 derniers mois, les pays de l'OCDE ont réussi à réagir de façon concertée dans cinq secteurs essentiels.

52. Dans le domaine commercial, pour parer au risque de mesures protectionnistes de la part des pays ayant une balance des paiements fortement déficitaire, ils ont adopté

le texte d'un engagement³ dans lequel ils se sont déclarés décidés à ne pas appliquer de nouvelles restrictions dans le domaine du commerce et des autres transactions de compte courant et à ne pas stimuler artificiellement les exportations courantes et invisibles. Cet engagement a été renouvelé pour un an à dater de mai 1975.

53. En avril 1975, pour compléter l'action des mécanismes financiers existants et fournir une police d'assurance aux pays qui doivent supporter la charge cumulative du financement de déficits importants et continus, les pays de l'OCDE ont signé un accord portant création d'un fonds de soutien financier. Ce fonds n'affectera en rien les possibilités d'emprunt des pays qui ne font pas partie de l'OCDE; son objectif est de réorienter les courants de capitaux à l'intérieur de la zone de l'OCDE.

54. Dans le domaine de l'énergie, les pays de l'OCDE se sont efforcés dans l'immédiat, par des mesures de coopération qui se sont traduites par la création de l'Agence internationale de l'énergie de l'OCDE, de préserver les ressources existantes et d'exploiter de nouvelles ressources.

55. Ils ont estimé d'autre part qu'il ne fallait pas que les difficultés actuelles en matière de balance des paiements entraînent une diminution des courants d'aide aux pays en voie de développement, et cet objectif a été officiellement approuvé.

56. Enfin, ils se sont efforcés de mettre au point une stratégie commune pour lutter contre l'inflation. Il est devenu nécessaire de prendre des mesures anti-inflationnistes énergiques non seulement pour des raisons de politique intérieure mais aussi dans l'intérêt de l'économie mondiale. La montée de plus en plus rapide des coûts et des prix sur le plan international, sous la poussée des prix extérieurs des facteurs essentiels de la production et des biens d'équipement, a provoqué des tensions dans les relations économiques internationales, compromettant le libre mouvement des échanges et des paiements et menaçant la stabilité politique et sociale. Les pays de l'OCDE ont accepté de maintenir leur économie à un régime bien inférieur à leur potentiel de production afin de lutter contre l'inflation. Ils avaient pleinement conscience des risques que ces mesures représentaient pour leur économie et des effets qu'elles pouvaient avoir sur les pays en voie de développement, s'agissant notamment des problèmes de la balance des paiements, mais ils n'avaient pas le choix.

57. Ces mesures ont permis d'éviter, dans l'ensemble, des restrictions commerciales; il n'y a pas eu de crise monétaire et les institutions financières internationales ne se sont pas effondrées, le volume de l'aide a été préservé et la lutte contre l'inflation et la récession commence à porter des fruits.

58. Néanmoins, la situation actuelle laisse encore à désirer. La récession a été plus marquée que prévu et le taux d'inflation est encore élevé dans un grand nombre de pays.

Les problèmes de la balance des paiements des pays en voie de développement et d'un certain nombre de petits pays de l'OCDE deviennent graves.

59. Il faut tirer de la situation un certain nombre de leçons pour l'avenir. En premier lieu, tant pour la période d'expansion de 1972-1973 que pour le ralentissement de 1974-1975, les prévisions établies à l'échelon national et international n'ont pas tenu suffisamment compte des effets multiplicateurs qui résultent de la synchronisation des cycles nationaux. Cela explique en partie les erreurs graves qui ont été commises, s'agissant de savoir à quel moment appliquer une politique anticyclique et quelle portée lui donner. Les pays ont trop tardé à prendre des mesures pour empêcher l'expansion excessive de 1973 et, par la suite, quand la hausse du prix du pétrole est venue s'ajouter à d'autres facteurs de déflation, ils ont sous-estimé l'ampleur et la persistance du mouvement de récession.

60. Deuxièmement, la façon dont l'économie des pays de l'OCDE a réagi aux secousses venant de l'extérieur et aux mesures de politique intérieure a fait apparaître des faiblesses structurales — rigidités du marché du travail et du marché des produits et mauvaise répartition des ressources, découlant en partie de l'inflation rampante des années précédentes — ainsi que des facteurs psychologiques, sociaux et politiques. Tous ces facteurs ont aggravé les conséquences des pressions inflationnistes et déflationnistes et réduit l'efficacité des politiques qui visaient à les combattre.

61. Troisièmement, une expansion continue et non inflationniste exigerait des changements importants de la politique intérieure des pays industriels et une harmonisation plus poussée des politiques de tous les pays. Il faut réévaluer les perspectives d'une croissance économique continue dans le contexte d'une évolution structurale à moyen et à long terme, compte tenu des contraintes dues à l'inflation. Il faudrait se demander comment l'on pourrait améliorer les instruments de politique économique et les utiliser de manière plus souple pour pouvoir réagir plus complètement et plus rapidement à l'évolution de la situation. Ce processus de réévaluation fondamentale est actuellement en cours au sein de l'OCDE.

62. L'OCDE prévoit qu'une reprise de l'économie va s'amorcer dans un avenir proche. Les pays de l'OCDE dans leur ensemble devraient atteindre un taux annuel de croissance de 4 p. 100 environ pendant le premier semestre de 1976. L'évolution de la situation dépendra pour beaucoup de la confiance manifestée par le secteur privé. Le chômage ne commencera à diminuer qu'en 1976.

63. L'inflation demeure un problème grave et le redressement de l'économie s'amorcera à un moment où le taux d'inflation de certains pays sera encore très élevé. Les écarts existant entre les taux d'inflation sont une source importante d'instabilité monétaire internationale et ont tendance à s'ajouter les uns aux autres. M. van Lennep formule l'espoir que les premiers indices de la reprise de la demande et de la décélération de l'inflation ne seront pas annulés par de nouvelles tendances économiques défavorables qui se manifesteraient hors de la zone de l'OCDE.

³ Déclaration adoptée par les gouvernements des pays membres de l'OCDE le 30 mai 1974. Pour le texte de cette déclaration, voir OCDE, communiqué de presse du 30 mai 1974.

64. L'une des responsabilités essentielles des pays de l'OCDE consistera à assurer l'expansion soutenue et non inflationniste de leur économie et, par conséquent, de l'économie mondiale, mais il ne faut pas oublier qu'ils s'attaquent à cette tâche dans des conditions très différentes de celles qui ont existé dans le passé.

65. S'agissant de réaliser une expansion soutenue et non inflationniste, l'évolution de la situation sur le marché de l'énergie et sur le marché des produits de base jouera évidemment un rôle important, à la fois en tant que cause et en tant qu'effet. De l'avis de M. van Lennep, les intérêts des producteurs et ceux des consommateurs sont fondamentalement convergents et cela doit se traduire par des arrangements concrets garantissant des approvisionnements suffisants à des prix plus stables, qui stimuleraient les investissements, la production et la préservation des ressources.

66. Les pays de l'OCDE reconnaissent que, pendant les dix à vingt années qui viennent, l'économie mondiale devra s'adapter au fait que le coût relatif de l'énergie sera nettement plus élevé qu'il ne l'a été jusqu'en 1973. Les producteurs et les consommateurs de pétrole ont tous intérêt à ce que cette transition se fasse avec le minimum de heurts et, en particulier, sans modifications brusques des prix et de la consommation. Les pays de l'OCDE ont fait savoir qu'ils étaient prêts à engager un dialogue constructif avec les producteurs de pétrole.

67. En ce qui concerne les matières premières industrielles, les producteurs et les consommateurs, quel que soit le niveau de leur développement économique, ont également intérêt à éviter des bouleversements tels que ceux qui se sont produits ces dernières années. La faiblesse actuelle de la demande a des conséquences graves pour les producteurs et risque d'entraîner à l'avenir une diminution des approvisionnements, créant ainsi, dans quelques années, de nouveaux goulots d'étranglement qui relanceront l'inflation dans l'économie mondiale. Il faut que les producteurs et les consommateurs concluent des arrangements concrets en vue de réduire l'instabilité des marchés et les fluctuations des recettes d'exportation, de garantir un niveau d'investissement suffisant, d'améliorer et d'élargir les débouchés et la transformation des produits de base dans le pays d'origine. Les pays de l'OCDE ont créé un groupe de haut niveau sur les produits de base, chargé d'étudier les mesures concrètes à prendre en ce qui concerne les matières premières industrielles et les produits alimentaires de base dont l'exportation présente un intérêt particulier pour les pays en voie de développement.

68. Il ne faut pas oublier que la pénurie d'approvisionnements de produits alimentaires de base a été l'un des principaux facteurs de la forte hausse des prix des produits alimentaires en 1972-1973 et a très vivement atteint certains des pays en voie de développement les plus pauvres. Les pays consommateurs et les pays producteurs doivent prendre les mesures nécessaires pour éviter que cet état de choses ne se reproduise. A cette fin, il faudrait exploiter au mieux l'amélioration actuelle de la production, de manière à constituer des stocks et à conserver les stimulants d'un effort continu de production.

69. Le problème particulier des relations économiques entre les pays de l'OCDE et les pays en voie de développement a été l'une des préoccupations principales des ministres de l'OCDE lors de la réunion du Conseil des ministres qui s'est tenue à la fin de mai 1975 et de la réunion du CAD qui a eu lieu en juillet 1975. Les ministres ont adopté une déclaration sur les relations avec les pays en voie de développement, par laquelle les pays membres se déclarent décidés à étudier des politiques ayant pour but de renforcer la position des pays en voie de développement dans l'économie mondiale, à examiner les problèmes pertinents en insistant particulièrement sur la production alimentaire, l'énergie, les produits de base et l'aide au développement pour les pays les plus gravement touchés, et à poursuivre le dialogue avec les pays en voie de développement dans tous les organes appropriés. La Déclaration a été placée dans la perspective dynamique d'une participation accrue des pays en voie de développement aux avantages découlant d'une amélioration et d'une expansion de l'économie mondiale et des progrès dans la voie de l'établissement d'une structure plus équilibrée et plus équitable des relations économiques internationales.

70. L'OCDE entreprend une étude complète des relations économiques avec les pays en voie de développement, qui a pour objet d'aider les gouvernements des pays membres à mettre au point une série d'approches constructives diverses pouvant être adoptées dans les cas où les perspectives de progrès paraissent les plus encourageantes. On s'accorde généralement à reconnaître qu'il est particulièrement nécessaire de prendre rapidement des mesures constructives pour répondre aux besoins des pays à faibles revenus qui ont absolument besoin d'aide pour assurer leur développement à long terme. Les membres du CAD concentrent toujours davantage leur aide sur les pays à faibles revenus, comme en témoigne l'importance qu'ils accordent au développement agricole. La plupart des pays membres du CAD s'efforcent de doubler leur assistance à cette fin. En outre, plusieurs initiatives nouvelles en vue de fournir de l'aide aux pays en voie de développement, telles que le Fonds fiduciaire spécial qui sera géré par le FMI et le Fonds international de développement agricole sont actuellement à l'étude et on peut espérer qu'elles se concrétiseront bientôt. La Banque mondiale a déjà pris les premières mesures en vue de la création de ce que l'on appelle le "troisième guichet".

71. On reconnaît généralement qu'il est nécessaire d'accélérer le processus d'évolution des structures économiques tant dans les pays développés que dans les pays en voie de développement afin d'offrir davantage de possibilités au commerce des pays en voie de développement dans le cadre d'une expansion de l'économie mondiale. Des problèmes d'une complexité sans précédent se posent aux gouvernements, qui doivent examiner ensemble leurs systèmes de valeurs et de prise de décisions et s'efforcer d'élaborer des politiques constructives, et concertées en vue d'un développement mondial équilibré. M. van Lennep donne au Conseil l'assurance que l'OCDE fera tout son possible pour apporter sa contribution à cet effort.